



Termes de référence de l'étude sur la gestion des risques agricoles en Afrique Centrale

1. Contexte et justification

A l'instar des agriculteurs d'autres régions d'Afrique, les agriculteurs d'Afrique Centrale, qui sont d'une manière prédominante des agriculteurs de petite exploitation familiale dont la taille moyenne varie de 1 à 2 hectares, sont extrêmement vulnérables aux risques agricoles et aux incertitudes. Ces risques incluent des difficultés dans l'acquisition des intrants agricoles ainsi que les grands risques climatiques tels que la sécheresse, les inondations, les tempêtes et la grêle. Ils font aussi face aux défis post-récoltes, y compris l'accès incertain aux marchés et la très grande variabilité de prix. Des outils existent déjà qui permettent aux agriculteurs dans la plupart des économies avancées de gérer ces risques de ferme. Toutefois, les agriculteurs des petites exploitations familiales en Afrique Centrale y ont un accès limité, et n'en tiennent pas compte pour cultiver. Par conséquent, ils ont tendance à compter sur les stratégies traditionnelles de minimisation de risque ex ante comme la diversification d'activités de ferme (par exemple l'association et la rotation de cultures) et ex post comme des stratégies pour maintenir des réserves d'inventaires et de biens financiers. Assez souvent, ces stratégies n'optimisent pas la productivité et fournissent une protection limitée contre les chocs négatifs sévères.

2. Objectifs

L'objectif poursuivi par l'étude est de présenter un état des lieux de la gestion des risques agricoles en Afrique centrale et formuler des recommandations en vue d'améliorer l'accès et l'usage d'outils de gestion des risques de ferme efficaces (les systèmes, les institutions et l'infrastructure) par les agriculteurs des petites exploitations, contribuant de cette façon, à l'amélioration de la sécurité alimentaire familiale et les revenus des petits producteurs.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Cerner les systèmes, les institutions et les infrastructures mis en place pour gérer les risques agricoles en Afrique Centrale ;
- Mener une analyse critique des outils mis en place par rapport à l'environnement et au contexte de la sous-région en matière de développement agricole ;
- Formuler des recommandations permettant à la PROPAC et à ses membres de s'impliquer dans l'adoption des politiques et la mise en place des outils de gestion de risque agricoles en Afrique Centrale.

3. Résultats attendus

A la fin de l'étude, les résultats suivants sont attendus :

- la PROPAC dispose d'une étude élaborée qui cerne les politiques, stratégies et outils de gestion des risques agricoles en Afrique centrale

- une cartographie décrit les outils de gestion des risques agricoles utilisés par les petits producteurs en Afrique Centrale

4. Méthodologie

L'étude porte sur l'Afrique Centrale en zone CEEAC. Le consultant effectue une collecte des données à travers :

- Une revue documentaire ;
- Des enquêtes suffisamment représentatives dans au moins 3-4 pays de la sous-région auprès des divers acteurs publics, privés, et autres institutions en rapport avec la gestion des risques agricoles

Une présentation du document provisoire se fera dans le cadre d'un atelier de validation organisé par la PROPAC. Y prendront part, des leaders et cadres de la PROPAC, des personnes ressources identifiées dans les organisations privées et des administrations publiques.

Le consultant fera une proposition de plan d'organisation du travail et de budget afférent qui sera discuté et établi avec la PROPAC.

Le consultant se rapprochera chaque fois que de besoin de la PROPAC, pour s'assurer en permanence d'une concordance de compréhension en ce qui concerne les orientations de l'étude.

5. Produits de l'étude

Le consultant aura à produire les documents ci-après :

Plan de recherche, incluant la méthodologie, le calendrier des activités et de visites ainsi qu'une proposition de la structure du rapport de l'étude ;

Guides d'entretien et questionnaires élaborés par le consultant ;

Rapport provisoire avec les résultats préliminaires de l'étude, y compris les recommandations ;

Rapport final.

Le rapport final devra être accompagné des éléments suivants :

Résumé exécutif des principaux enseignements ;

Recommandations ;

Annexes relatives aux personnes et institutions rencontrées, les références bibliographiques, les données statistiques, les guides d'entretiens.

Le document de l'étude sera remis en :

02 exemplaires pour le rapport provisoire sur support de papier

03 exemplaires pour le rapport définitif sur support de papier

et une version électronique sur port USB ou CD rom.

6. Dispositions pratiques

Le consultant devra produire dans un délai de 4 semaines un rapport provisoire après le démarrage de l'étude. Un atelier de restitution et de partage des conclusions de l'étude sera organisé par la PROPAC.

Le rapport définitif sera finalisé par le consultant 2 semaines après l'atelier de restitution.

7. Profil du consultant

L'étude sera réalisée par un consultant indépendant ou un cabinet d'expert.

Le consultant devant conduire l'étude devra avoir comme profil : Juriste, socio économiste, sociologue ayant une bonne expérience dans la pratique d'enquête sociologique en milieu rural, de développement rural et une bonne connaissance du dispositif législatif et réglementaire des Etats de l'Afrique centrale ainsi que des questions de risques agricoles.